



N/Réf. :

Cotonou, le 24 JUIN 2020

V/Réf.:

1223 /20/SBEE/DG/DCC/A-DCC/SDCCC

COMMUNIQUE

Sensibilisation sur les mesures de sécurité en saison pluvieuse et en cas d'inondation (1^{ère} partie)

La saison pluvieuse est la période au cours de laquelle les cas d'électrisation et d'électrocution se multiplient, du fait des phénomènes de foudre, d'humidité ou d'inondation. Pour préserver son aimable clientèle de ces accidents, la SBEE porte à la connaissance de tous, les mesures de sécurité suivantes:

- 1- Eviter de s'approcher ou de rester sous les poteaux électriques quand il pleut ;
- 2- Eviter de se promener avec un parapluie à bout pointu en métal pendant la pluie ;
- 3- Eviter de rester sous les arbres pendant la pluie ;
- 4- S'éloigner des fils électriques tombés et en informer immédiatement le service dépannage de la SBEE ;
- 5- Ne pas permettre aux enfants de jouer sous une pluie torrentielle ;
- 6- En cas d'électrisation, couper le courant au disjoncteur et appeler les sapeurs pompiers au numéro 118.

La SBEE à votre service 24H / 24 !



Le Directeur Commercial
et de la Clientèle

Michel BERGAMIN



N/Réf. :

V/Réf.:

Cotonou, le 24 JUIN 2020

1224 /20/SBEE/DG/DCC/A-DCC/SDCCC

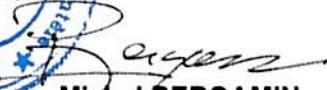
COMMUNIQUE

Sensibilisation sur les mesures de sécurité en saison pluvieuse et en cas d'inondation (2^{ème} partie)

La saison pluvieuse est la période au cours de laquelle les cas d'électrisation et d'électrocution se multiplient, du fait des phénomènes de foudre, d'humidité ou d'inondation. Pour préserver son aimable clientèle de ces accidents, la SBEE porte à la connaissance de tous, les mesures de sécurité suivantes:

- 1- Eviter de manipuler les appareils électriques avec les mains humides, les pieds nus ou dans l'eau;**
- 2- Installer les prises et autres appareils électriques à une bonne hauteur du sol en zone de forte inondation. Cette hauteur doit être supérieure au niveau le plus élevé atteint par les eaux lors des précédentes inondations ;**
- 3- En cas de montée des eaux de pluie dans vos concessions au cours d'une inondation, couper l'électricité au disjoncteur ;**
- 4- En temps d'orage, éviter l'installation ou la manipulation des antennes de télévision posées sur le toit de votre maison;**
- 5- En cas d'électrisation, couper le courant au disjoncteur et appeler les sapeurs pompiers au numéro 118.**

La SBEE à votre service 24H / 24 !


Le Directeur Commercial
et de la Clientèle

Michel BERGAMIN